

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 15 JUILLET 2014**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 juillet 2014.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20140715/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20140715/access.html>

Le 15 juillet 2014, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 1*,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 2*,

- Adoption de la transcription du nom « Frogans » et de la traduction du mot « intranet » en chinois,
- Protection des transcriptions du nom « Frogans » dans différentes langues,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 1*

Dans le prolongement de sa décision du 8 janvier 2014 portant sur l'organisation par l'OP3FT d'événements publics de promotion, le Conseil d'administration prend acte du succès de la *Frogans Technology Conference 1* organisée par l'OP3FT, qui s'est tenue à Paris (France) les 26 et 27 mai 2014.

La *Frogans Technology Conference 1* a été diffusée en direct sur l'Internet à partir du site Web « conference.frogans.org ». Les présentations ont fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais ou en français, selon la langue des intervenants.

Outre les équipes et les administrateurs de l'OP3FT, les personnes suivantes ont fait des présentations :

- Sébastien Bachollet, Administrateur de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) et Administrateur de l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) ;
- Mathieu Weill, Directeur général de l'Afnic ;
- David-Irving Tayer, Avocat à la Cour, Witetic ;
- Jean-François Poussard, Directeur, ProDomaines.

Le Conseil d'administration prend également acte des points suivants :

- l'enregistrement vidéo de la conférence a été publié sur la plateforme de vidéo YouTube et sur la plateforme chinoise de vidéo YOUKU ;
- les photos prises durant la conférence ont été publiées sur le compte Flickr de l'OP3FT ;
- le programme complet de la conférence ainsi que les liens vers l'enregistrement vidéo et les photos sont disponibles sur le site Web « conference.frogans.org ».

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 2*

Compte tenu du succès de la *Frogans Technology Conference 1*, le Conseil d'administration décide de l'organisation de la *Frogans Technology Conference 2*, et charge l'équipe promotion de cette mission.

ADOPTION DE LA TRANSCRIPTION DU NOM « FROGANS » ET DE LA TRADUCTION DU MOT « INTRANET » EN CHINOIS

Dans le prolongement de sa décision du 19 mai 2014, le Conseil d'administration adopte la transcription suivante du nom « Frogans » en chinois : 福更斯

Le Conseil d'administration adopte les traductions suivantes du mot « intranet » en chinois : 内联网 et 内网 (chinois simplifié); 內聯網 et 內網 (chinois traditionnel).

PROTECTION DES TRANSCRIPTIONS DU NOM « FROGANS » DANS DIFFÉRENTES LANGUES

Dans le prolongement de sa décision du 19 mai 2014 de protéger les transcriptions du nom « Frogans » par des dépôts de marques dans les pays concernés, le Conseil d'administration décide de :

- déposer à titre de marque la transcription en devanagari du nom « Frogans » en France et en Inde, par la voie internationale ;
- déposer à titre de marque la transcription en cyrillique du nom « Frogans » en France et en Russie, par la voie internationale ;
- déposer à titre de marque la transcription en arabe du nom « Frogans » aux Emirats Arabes Unis, par la voie nationale.

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique le suivi de ces dépôts et la gestion des marques correspondantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540